

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le 6 avril à 18h10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Patrice DUMORTIER, Gérard FESSELET, Jean-Louis HOTTLET, Christian GAILLARD, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Annick PRENAT, Jean RACINE, Lionel ROY, Jean-Michel TALON, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, et Bernard VIATTE **membres titulaires**, Noël CASTEX **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Anne Catherine BOBILLIER, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Jean LOCATELLI, Anaïs MONNIER, Imann EL MOUSSAFER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Florence PFHURTER, Nicolas PETERLINI, Sophie PHILIPPE, Fabrice PETITJEAN, Christian RAYOT, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, et Pierre VALLAT.

Avaient donné pouvoir : Lounès ABDOUN-SONTOT à Daniel BOUR, Anne-Catherine BOBILLIER à Annick PRENAT, Philippe CHEVALIER à Gilles COURGEY, Emmanuelle PALMA GERARD à Sandrine LARCHER, Florence PFHURTER à Noël CASTEX et Pierre VALLAT à Bernard CERF.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 23 mars 2023	Le 23 mars 2023	En exercice	50
		Présents	30
		Votants	35

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Françoise THOMAS est désignée.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2023-02-06A Budget GEMAPI – Compte administratif 2022

Rapporteur : Jean-Jacques DUPREZ

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21 et L. 2343-1 et 2 ;

Vu la délibération 2022-03-07C du 14 avril 2022 adoptant le budget primitif 2022,

L'année 2022 a été essentiellement consacrée à la reprise des travaux de restauration morphologique de l'Allaine dans la traversée du centre-ville de Delle.

- RM Allaine – Tronçon « Traversée de Delle »
 - Redémarrage administratif du chantier
 - Dépose ancienne passerelle en béton
 - Installation de la nouvelle passerelle en aluminium
 - Démarrage effectif des travaux de restauration morphologique du cours d'eau sur le tronçon des Brétiloux (Pont St-Nicolas – aval Brétiloux)
 - Démarrage effectif des travaux de restauration morphologique du cours d'eau sur le tronçon du centre-ville (Pont de la 1^{ère} Armée – Pont St-Nicolas)

Le chantier de restauration morphologique a connu des retards légers durant l'automne en raison de périodes d'intempéries à répétition ayant provoqué des augmentations ponctuelles du débit de l'Allaine (impossibilité pour le prestataire de travaux Climent TP d'intervenir dans le lit du cours d'eau avec les engins de chantier). Ces légers retards (1 à 2 jours à chaque fois) se sont cumulés durant l'automne 2022. Ils ont nécessité de formuler, auprès de la DDT 90, une demande de prorogation du délai d'intervention dans le cours d'eau pour terminer le gros des travaux.

Cependant, les conditions hydrométéorologiques se sont montrées défavorables sur une période relativement prolongée, ce qui oblige Climent TP à revenir terminer le chantier de restauration morphologique dans le courant du Printemps 2023 (3 épis restent à mettre en place + végétalisation des banquettes + travaux de finitions).

- RM Bourbeuse – Projet SNCF Réseau/CCST/GBCA

La CCST a été sollicitée dans le cadre de la compétence GEMAPI afin de restaurer un tronçon de la rivière Bourbeuse sur les communes de Brebotte et Froidefontaine. SNCF Réseau mène ce projet dans le cadre de mesures compensatoires suite à la mise en place de la LGV Rhin-Rhône et de l'exploitation de la ligne ferroviaire Belfort-Delle. Une convention a été signée en Décembre 2022. Des études AVP sommaires ont déjà été réalisées (2020 et 2021) et des concertations avec les riverains ainsi que les exploitants ont déjà commencées. Les études se sont poursuivies en 2022 tout comme la concertation pour aboutir à un AVP détaillé consolidé puis une étude PRO permettant de lancer les démarches administratives et les demandes d'autorisations.

Grandes lignes du CA 2022 (hors RAR et reprise de résultat 2021)

Section de fonctionnement			
Dépenses			
Chap. 011	Charges à caractère général dont		20 101,67 €
60	Achat & variation de stocks	3 518,13 €	

Résultat du CA 2022 avec reprise des résultats 2021 (hors RAR)

	Résultats 2022	Résultats 2021 reportés	Tous exercices confondus
Fonctionnement	161 590,30 €	356 751,00 €	518 341,30 €
Investissement	- 223 608,75 €	109 142,81 €	- 114 465,94 €
Total année	- 62 018,45 €	465 893,81 €	403 875,36 €

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2022.

Le Conseil communautaire, en l'absence de Christian RAYOT, et après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'adopter le compte administratif pour l'exercice 2022.

Annexe : Vue d'ensemble CA

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le

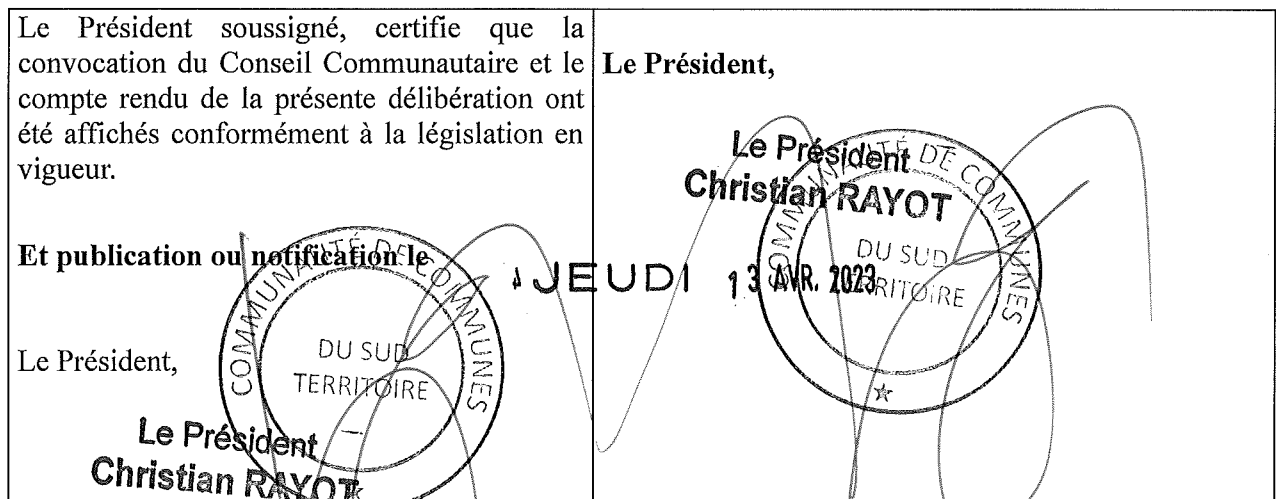
Le Président,

Le Président
Christian RAYOT

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT

JEUDI 13 AVR. 2023



61	Services extérieurs	7 064,89 €	
62	Autres services extérieurs	9 429,65 €	
63	Impôt, taxes & versements assimilés	89,00 €	
Chap. 012	Charges de personnel & frais assimilés		95 134,11 €
Chap. 014	Impôts & taxes		1 987,00 €
Chap. 65	Autres charges de gestion courante		4 389,17 €
Chap. 66	Charges financières		3 834,42 €
Chap. 67	Subventions exceptionnelles		9 743,00 €
Chap. 042	Amortissement		9 510,93 €
Total des dépenses en fonctionnement			144 700,30 €
Recettes			
Chap. 73	Impôts & taxes (GEMAPI)		277 635,00 €
Chap. 74	Dotations subventions & participations		13 512,00 €
Chap. 77	Produits exceptionnels		15 143,60 €
Total des recettes de fonctionnement			306 290,60 €

➔ Le budget de fonctionnement est en excédent de 161 590,30 €.

Section d'investissement			
Dépenses			
Chap. 16	Remboursement des capitaux d'emprunts		13 405,45 €
Chap. 20	Immobilisations incorporelles		11 358,00 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles		231 767,08 €
Total des dépenses d'investissement			256 530,53 €
Recettes			
Chap. 13	Subvention d'investissement		22 752,00 €
Chap. 10	Dotations, fonds divers et réserves		658,85 €
Chap. 040	Amortissements		9510,93 €
Total des recettes d'investissement			32 921,78 €

➔ Le budget d'investissement est en déficit – 223 608,75 €.

Grandes lignes du CA 2022 avec les RAR

En fonctionnement,

Dépenses : 144 700,30 €

Recettes : 306 290,60 €

En investissement,

Dépenses : 256 530,30 €

RAR : 222 980,06 €

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT : 479 510,36 €

Recettes : 32 921,78 €

RAR : 368 531,00 €

TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT : 401 452,78 €

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**VUE D'ENSEMBLE****EXECUTION DU BUDGET**

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES		RECETTES	
		A		G	
	Section de fonctionnement	144 700,30		306 290,60	
	Section d'investissement	256 530,53		32 921,78	
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	356 751,00
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	109 142,81
			(si déficit)		(si excédent)
		=		=	
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D		= G+H+I+J	
		401 230,83		805 106,19	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	222 980,06	L	368 531,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F		= K+L	
		222 980,06		368 531,00	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E		= G+H+K	
		144 700,30		663 041,60	
	Section d'investissement	= B+D+F		= H+J+L	
		479 510,59		510 595,59	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F		= G+H+I+J+K+L	
		624 210,89		1 173 637,19	

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 222 980,06	L 368 531,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	368 531,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	222 980,06	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

Date SF	Compte	Opération pour vote	Fonction	Reste à réaliser
Engagement : 10 -	Marché MOE réalisation de travaux dans le cadre du projet restauration de		Tiers : SAS IRH Ingénieur Conseil	11544.00 €
	2128	833		11544.00 €
Engagement : 17 -	travaux de reconstruction de l'Allaine en traversée du centre ville DELLE		Tiers : SAS DEKRA	59.40 €
	2128	833		59.40 €
Engagement : 18 -	Campagne suivi avant travaux restauration de l'Allaine dans la traversée de		Tiers : SARL FEDERATION DE PECHE	5929.00 €
	2128	833		5929.00 €
Engagement : 19 -	Contrôle remplacement passerelle piétonne centre ville DELLE		Tiers : SAS DEKRA	1497.60 €
	2128	833		1497.60 €
Engagement : 2 -	Marché MOE réalisation de travaux dans le cadre du projet restauration de l'		Tiers : SAS IRH Ingénieur Conseil	16585.04 €
	2128	833		16585.04 €
Engagement : 4 -	Réalisation d'une vidéo suivi de travaux restauration de l'Allaine dans la trav		Tiers : SARL TIME PROD	10692.00 €
	2128	833		10692.00 €
Engagement : 5 -	Campagne suivi avant travaux restauration de l'Allaine dans la traversée de l		Tiers : SARL FEDERATION DE PECHE	18800.00 €
	2128	833		18800.00 €
Engagement : 8 -	travaux de reconstruction de l'Allaine en traversée du centre ville DELLE		Tiers : SAS CLIMENT TRAVAUX PUBLICS	157873.02 €
	2128	833		157873.02 €

Le présent état est arrêté à la somme de : 222980.06 €
L'ordonnateur :

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le
ID : 090-249000241-20230406-2023_02_06A-BF

Le Président
Christian RAYOT
Pour le Président
Le Vice-Président
Daniel FREY



Etat des recettes certaines restant à émettre

Budget annexe GEMAPI (60004) - 2022

07/02/2023 - 14:41:50

Date DA	Compte	Fonction	Reste à réaliser
Engagement : 1 - SUBVENTION TRAVAUX SUPPRESSION SEUIL SUR ALLAIN TRAVERSEE DE	1311	833	368531.00 €
		Tiers : EPA AGENCE EAU RHONE	368531.00 €

Le présent état est arrêté à la somme de : 368531.00 €
L'ordonnateur :



Le Président
Christian RAYOT

Pour le Président
Le Vice-Président
Daniel RAYOT

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 090-249000241-20230406-2023_02_06A-BF

